

www.e-rara.ch

**Histoire de l'Eglise vaudoise depuis son origine et des Vaudois du
Piémont jusqu'à nos jours**

Monastier, Antoine

Lausanne, 1847

ETH-Bibliothek Zürich

Shelf Mark: Rar 27486

Persistent Link: <http://dx.doi.org/10.3931/e-rara-65543>

Chapitre XXI.

www.e-rara.ch

Die Plattform e-rara.ch macht die in Schweizer Bibliotheken vorhandenen Drucke online verfügbar. Das Spektrum reicht von Büchern über Karten bis zu illustrierten Materialien – von den Anfängen des Buchdrucks bis ins 20. Jahrhundert.

e-rara.ch provides online access to rare books available in Swiss libraries. The holdings extend from books and maps to illustrated material – from the beginnings of printing to the 20th century.

e-rara.ch met en ligne des reproductions numériques d'imprimés conservés dans les bibliothèques de Suisse. L'éventail va des livres aux documents iconographiques en passant par les cartes – des débuts de l'imprimerie jusqu'au 20e siècle.

e-rara.ch mette a disposizione in rete le edizioni antiche conservate nelle biblioteche svizzere. La collezione comprende libri, carte geografiche e materiale illustrato che risalgono agli inizi della tipografia fino ad arrivare al XX secolo.

Nutzungsbedingungen Dieses Digitalisat kann kostenfrei heruntergeladen werden. Die Lizenzierungsart und die Nutzungsbedingungen sind individuell zu jedem Dokument in den Titelinformationen angegeben. Für weitere Informationen siehe auch [Link]

Terms of Use This digital copy can be downloaded free of charge. The type of licensing and the terms of use are indicated in the title information for each document individually. For further information please refer to the terms of use on [Link]

Conditions d'utilisation Ce document numérique peut être téléchargé gratuitement. Son statut juridique et ses conditions d'utilisation sont précisés dans sa notice détaillée. Pour de plus amples informations, voir [Link]

Condizioni di utilizzo Questo documento può essere scaricato gratuitamente. Il tipo di licenza e le condizioni di utilizzo sono indicate nella notizia bibliografica del singolo documento. Per ulteriori informazioni vedi anche [Link]

CHAPITRE XXI.

LES BIENFAITS DE LA PAIX ACCOMPAGNÉS DE GRANDES MISÈRES.

Les Vallées dans la misère secourues. — Tracasseries de la part des prêtres. — Ordre injuste. — Intrigues. — Les Vallées sous le gouverneur Castrocara. — Ambassade des princes Palatin et de Saxe. — Persécution dans le marquisat de Saluces. La Saint-Barthélemi; attaque du val Pérouse. — Mort de la bonne duchesse Marguerite. — Règne de Charles-Emmanuel. — Les Vallées sous la domination française. — Leur retour sous celle de Savoie. — Moyens employés pour entraîner les Vaudois au papisme. — Les bannis. — Martyre de Coupin. — Les milices vaudoises en campagne. — Amende au sujet de cimetières. — Le val Pérouse occupé par les troupes du duc. — Menées de l'inquisition. — Rapt d'enfants. — Les Vaudois à leurs frontières. — Essai infructueux d'établir les moines et la messe dans les communes vaudoises. Invasion des Français en Piémont. — Une terrible maladie emporte la moitié de la population.

La paix, signée à Cavour, le 5 juin 1561, par Philippe de Savoie et par les députés des Vallées, avait dissipé bien des craintes et ramené des jours sereins sur une terre désolée. Le cœur des mères ne défailait plus à l'ouïe du seul nom de soldats, et la perspective de scènes odieuses ou déchirantes ne leur faisait plus jeter à la dérobée un regard inquiet sur leurs enfants. L'on avait fait redescendre à pas lents les vieillards des retraites des montagnes. La joie du retour aux lieux où s'était passée leur enfance, sous les treilles du côté, ou à l'ombre des châtaigniers, avait ramené le sourire sur leurs lèvres. Les fils, les pères, avaient suspendu leurs armes, et allaient reprendre de leurs mains aguerries la bêche et la faucille pour de paisibles travaux. Mais la signa-

ture du traité, en apaisant bien des craintes, n'avait pas cicatrisé toutes les plaies. Il en était même de très-profondes. La plus généralement sentie était une misère croissante. Sept mois d'une guerre impitoyable de la part des papistes avaient appauvri toutes les familles. Des villages entiers et une infinité de hameaux avaient été la proie des flammes et n'étaient plus qu'un amas de décombres. Il fallait les rebâtir, mais on manquait de tout. Les provisions de l'année précédente avaient pris fin. Le temps de semer le blé était passé. Les moissons approchaient, mais elles étaient presque nulles, les hauteurs seules ayant pu être cultivées, et les meilleurs champs étant restés en friche. A cette pénurie se joignait encore la difficulté de pourvoir aux besoins d'entretien et d'établissement des fugitifs de Calabre qui arrivaient dénués de tout aux Vallées.

Dans ces conjonctures, et par les conseils de l'Eglise de Genève, les Eglises des Vallées recoururent à la charité de leurs frères de la Suisse et de l'Allemagne. Jean Calvin s'employa pour elles avec un grand zèle. Leurs députés, reçus partout avec intérêt, eurent la consolation de recueillir des sommes assez fortes pour subvenir aux plus grandes de leurs nécessités. L'électeur Palatin fit le don le plus considérable. Après lui, on peut signaler le duc de Wurtemberg, le marquis de Baden, les cantons évangéliques avec Berne au premier rang, l'Eglise de Strasbourg, et un grand nombre d'autres entre lesquelles il convient de citer celles de Provence. La France eût envoyé bien davantage, si les collectes qui s'y faisaient en divers lieux n'avaient été arrêtées par les troubles intérieurs.

Aux épreuves journalières, causées par leur indigence actuelle, vinrent s'ajouter des tracasseries suscitées par des prêtres et des moines. Ceux-ci provoquaient les pasteurs à

des disputes de religion. Un échange de lettres eut lieu et devint un prétexte de mesures violentes. Les Vaudois furent accusés de fomenter la discorde, et l'autorité trompée par de faux rapports publia, le 6 mai 1563, un mandement défendant aux catholiques toute relation et tout commerce avec les hérétiques. Mais cette mesure vexatoire portant préjudice aux papistes, autant pour le moins qu'aux pauvres Vaudois, les gentilshommes de la contrée et du voisinage réclamèrent auprès du duc, et firent modifier le décret (1). Le jour du marché, 9 de juillet, on publia à Luserne que son altesse n'entendait pas que le commerce cessât entre les deux religions, mais que seulement on s'abstînt de controverse.

Les ennemis des Vaudois ne se tinrent pas pour battus. Prétendant que le traité de paix n'avait pas été observé exactement dans tous ses points par ceux des Vallées, ils ne cessaient de fomenter contre eux des intrigues à la cour et de circonvenir le duc par des rapports mensongers. Sur leurs instances calomnieuses, le gouvernement de son altesse songea à restreindre les libertés des Vaudois par des mesures sévères, et choisit, pour exécuter ses desseins, un homme digne d'une telle confiance, Sébastien Gratiol de Castrocaro, toscan de naissance. Il avait fait la guerre aux Vaudois comme colonel de milices dans la dernière persécution, sous le comte de la Trinité. Fait prisonnier dans une affaire, il avait été traité honorablement, puis relâché par respect pour madame la duchesse, dont il se disait gentilhomme. Profondément blessé de s'être vu entre les mains de ces rustres montagnards et d'avoir dû sa liberté

(1) En effet, par cette mesure, les marchés de plusieurs petites villes frontières et de Pignerol même se trouvaient privés d'abondants approvisionnements, etc.

à leur générosité, il se sentit propre au rôle d'opresseur et réussit à se faire nommer, d'abord, commissaire du duc dans les Vallées, puis peu après gouverneur de celles-ci. Deux influences contraires contribuèrent à son élévation : l'appui de l'archevêque de Turin, à qui il avait promis de tout entreprendre pour la conversion des Vaudois au papisme, et la recommandation de la pieuse princesse, protectrice des Vallées, dont il sut toujours fasciner les yeux ou tromper la vigilance par de faux discours.

Les premières paroles de Castrocaro à son arrivée dans le val Luserne, au printemps de 1565, furent menaçantes. Le duc, disait-il, retirait les concessions qu'il avait faites dans le traité de paix. Mais les Eglises ayant réclamé auprès de son altesse, le commissaire modifia ses paroles et insista seulement sur la signature immédiate de promesses rédigées par lui-même, tendant à restreindre considérablement les libertés des Eglises et des particuliers. En cas de refus, la cavalerie entrerait aussitôt dans les Vallées et la guerre recommencerait.

Dans une position si critique, les Eglises se conduisirent avec sagesse, unissant dans leurs réponses la prudence à la fermeté, la convenance du ton à l'excellence des raisons. Celles-ci cependant, selon toutes les apparences, auraient été de peu de poids, si l'excellente princesse que Dieu avait placée auprès du duc, comme leur sauvegarde, n'eût encore intercédé en leur faveur. La réponse, dans laquelle elle apprit aux Eglises le succès de son intervention et l'abandon des exigences qui les avaient si fort inquiétées, laisse percer néanmoins une trop grande confiance dans l'homme astucieux, imposé aux Vallées en qualité de gouverneur.

Castrocaro, établi avec une forte garnison au château de la Tour, dans la vallée de Luserne, ne tenait que trop

bien les promesses qu'il avait faites à l'archevêque. Il ordonnait au pasteur de Saint-Jean de refuser la sainte cène aux nombreuses personnes qui, du bas Piémont, venaient la lui demander. Il exigeait de l'Eglise de Bobbi le renvoi de son pasteur, sous prétexte qu'il était étranger : puis, sur le refus des hommes de cœur qui la composaient, il prononçait leur séquestration, défendant à tout ressortissant de son gouvernement le moindre rapport ou commerce quelconque avec eux. Il emprisonnait, rançonnait ou maltraitait d'une autre manière tous ceux qui ne se pliaient pas à ses moindres volontés. Il abreuvait de dégoût les pasteurs. L'un des plus considérés, Gilles, à son retour d'un voyage à Genève par le Dauphiné, se vit arrêté comme conspirateur par les soldats du gouverneur, jeté dans un cachot du fort, puis chargé de fer, conduit à Turin par les archers de justice et un détachement de cavalerie.

Ce n'était pas seulement dans les vallées de Luserne, d'Angrogne et de Saint-Martin (la majeure partie de celle de Pérouse, rive gauche, était alors française), que l'intolérance, que l'oppression religieuse se faisait sentir, c'était dans toutes les villes du Piémont où se trouvaient des réformés. Un édit, publié le 10 juin 1565, leur enjoignait d'aller à la messe ou de quitter, dans les deux mois, les états de son altesse. Le duc ne veut plus deux religions dans son pays, avait répondu le chancelier à quelques membres réformés de la noble famille des Solari. En effet, un grand nombre d'entre eux durent choisir entre l'exil et la prison.

L'ouïe et la vue de tant de vexations, et surtout la crainte fondée de plus grandes encore, dictèrent une mesure extrême à quelques Vaudois et à leurs amis ; ils implorèrent l'intercession de princes protestants de l'Allemagne, et

spécialement des électeurs Palatin et de Saxe, auprès du duc. Ces généreux défenseurs de la foi envoyèrent, à cet effet, en ambassade, à son altesse de Savoie, Jean Junius, conseiller d'état de l'électeur Palatin, homme pieux et versé dans les affaires. Il arriva à Turin, en février 1566. Un étrange procédé, contraire au droit des gens, l'instruisit aussitôt du degré de zèle ou de fureur avec lequel on agissait contre les non papistes. Barberi, fiscal général, n'eut pas plutôt appris que le secrétaire de l'ambassade, David Chaillet, était ministre du saint Evangile, qu'il alla le constituer prisonnier dans son hôtel. Il est vrai de dire que le conseiller Junius s'étant plaint, l'instant d'après, de cette infraction grossière du droit des gens, et ayant demandé réparation de l'injure faite à son prince dans la personne d'un des membres de l'ambassade, en obtint la libération immédiate et l'arrestation de Barberi. Mais cet acte inouï servit de base et de preuve aux remontrances que le délégué des cours protestantes d'Allemagne fit de la part de ses maîtres à la cour de Savoie, au sujet des persécutions contre les Vaudois et contre les réformés en général. Le gouvernement de Turin ne fut point satisfait de ces démarches officieuses. Cependant le duc promit quelque adoucissement aux mesures prises contre les réformés du Piémont et en général de ses états. Il assura aussi à l'ambassadeur, que les conditions du traité de paix, fait avec ceux des Vallées, seraient observées exactement. Le résultat le plus rapproché fut la libération de quelques prisonniers, du respectable ministre Gilles en particulier, à la grande joie des fidèles de son Eglise, de ses collègues et de tout le peuple.

Le peu de fond que l'on pouvait faire sur les promesses de la cour de Turin à l'ambassadeur protestant parut aussitôt après son départ. Il avait à peine franchi la frontière,

que Castrocara fit publier dans la vallée de Luserne deux ordonnances, dont l'une enjoignait à tout habitant, natif d'autres lieux que de ceux de son gouvernement, de sortir des terres de sa juridiction dès le lendemain, sous peine de la vie et de la confiscation de ses biens. L'autre ordonnance défendait aux réformés de Luserne, Bubbiana, Campillon et Fenil, de venir au prêche à Saint-Jean, sous les mêmes peines. Le château de la Tour regorgea bientôt de prisonniers qui n'avaient pas cru devoir obtempérer à de tels ordres. Une députation à la cour et l'intercession de la bonne duchesse détournèrent encore cette fois l'orage. Les cachots s'ouvrirent, les accusés rentrèrent en paix dans leurs demeures et les ordonnances tombèrent en oubli (1).

Castrocara ne se laissait pas arrêter par les obstacles imposés de haut lieu à son ardeur. Il n'en poursuivait pas moins le cours de ses tentatives oppressives, conformément à ses engagements secrets. Il avait déjà essayé, mais sans succès, grâce à l'intervention de Madame, de restreindre un usage établi de temps immémorial, celui de la réunion en synodes des pasteurs et des députés des paroisses de toutes les Eglises vaudoises, tant de celles des vallées piémontaises, que de celles du Dauphiné et d'autres lieux (2). N'ayant pu empêcher les synodes, il s'efforça d'en altérer le caractère et d'y gêner la liberté des membres, ainsi que des discussions

(1) C'est sous le gouvernement de Castrocara que l'on éleva le fort de Mirebouc, au fond de la vallée de Luserne, sur la commune de Bobbi, à la frontière de France, au pied du col de la Croix.

(2) Du marquisat de Saluces, par exemple. — Un synode général vaudois, tel que ceux que nous indiquons, eut lieu à la fin de mai 1567, au Villaret de val Cluson ou Pragela (Dauphiné), pour prendre des résolutions et des mesures de sûreté, commandées par la crainte du passage prochain, dans le voisinage des Vallées, de l'armée du duc d'Albe se rendant en Flandres. (Voir GILLES, chap. XXXV, p. 238.)

et des votations en y assistant en personne. On protesta contre sa présence au synode de Bobbi, mais vainement ; Castrocaro resta dans l'assemblée.

La persécution recommença aussi contre les réformés du bas Piémont, de Barcelonnette et d'autres lieux. Elle devint même si vive qu'un grand nombre de ces pauvres gens se réfugièrent pour un temps à Vars, à Guillestre, en Fraissinière et dans les autres vallées du haut Dauphiné.

La nouvelle de ces actes, si peu conformes aux promesses faites au conseiller Junius, parvint aux princes qui l'avaient envoyé en ambassade à Turin, et leur causa un vif déplaisir. L'électeur Palatin s'en plaignit au duc de Savoie : l'historien Gilles nous a conservé la lettre remarquable que ce prince écrivit à cette occasion. Elle est aussi distinguée par l'élevation des vues que par la noblesse et la pureté des sentiments. C'est une défense chaleureuse de la liberté de conscience, un éloquent plaidoyer en faveur de la tolérance, en même temps qu'un hommage à la foi chrétienne, un appel à la conscience, à la justice du duc, et un sérieux avertissement du jugement à venir. « Que votre Altesse, y lisons-nous, » sache qu'il y a un Dieu au ciel, qui non-seulement con- » temple les faits, mais aussi qui sonde les cœurs et les » reins des hommes et auquel il n'y a rien de caché. Que » votre Altesse prenne garde de ne pas faire volontairement » la guerre à Dieu, et de ne pas persécuter Christ dans ses » membres, car s'il supporte ceci pour quelque temps, pour » exercer la patience des siens, il châtiara néanmoins fina- » lement les persécuteurs par d'horribles punitions. Que vo- » tre Altesse ne se laisse point abuser par les discours per- » suasifs des papistes qui peut-être lui promettent le royaume » des cieus et la vie éternelle, pourvu que, par quelque » moyen on prétexte que ce soit, elle exile, traîne en pri-

» son et extermine à la fin ces huguenots (c'est ainsi qu'ils
 » appellent maintenant les bons chrétiens); car, certaine-
 » ment, on ne va pas au royaume des cieus par des cruau-
 » tés, des actes inhumains et des calomnies. Il faut suivre
 » une autre voie pour y entrer..... La persécution d'ailleurs
 » n'avance pas la cause qu'elle prétend défendre. Tant s'en
 » faut que ceux qui ont affligé les chrétiens, qui les ont
 » tourmentés, exilés, livrés à la mort par des supplices, les
 » aient anéantis; au contraire, ils en ont accru le nombre,
 » tellement que l'on a vu cet adage se vérifier constamment:
 » *Les cendres des martyrs sont la semence de l'Eglise chré-*
 » *tienne.* Car l'Eglise est semblable à la palme qui s'élève
 » d'autant plus qu'elle est davantage gênée à l'entour. Que
 » votre Altesse considère que la religion chrétienne s'établit
 » par la persuasion et non par la violence. Et, comme il est
 » certain que la religion n'est pas autre chose qu'une per-
 » suasion ferme et éclairée de Dieu et de sa volonté révélée
 » dans sa Parole, puis gravée dans le cœur des croyants
 » par le Saint-Esprit, elle ne peut, une fois enracinée, en
 » être arrachée par des tourments; car les fidèles endure-
 » ront plutôt quelque supplice et souffrance que ce soit, que
 » de se soumettre à aucune chose estimée par eux contraire
 » à la piété. »

L'on ignore quel fut l'effet moral de cette lettre sur l'esprit
 du duc. Il serait possible qu'elle ait contribué pour une part
 quelconque au système plus modéré qui prévalut en général
 dans l'administration des Vallées, durant une suite d'années,
 même alors que le roi de France eût donné le signal et
 l'exemple de la persécution à outrance, en faisant verser des
 flots de sang de ses sujets protestants dans la nuit de la
 Saint-Barthélemi.

Les Eglises vaudoises du marquisat de Saluces, au sud

de la vallée de Luserne, sur les rives et près des sources du Pô, avaient subi le sort du territoire et se trouvaient depuis un grand nombre d'années sous la domination de la France. Grâce aux ménagements de toute espèce que les intérêts de la politique française prescrivaient dans l'administration d'une contrée de mœurs et de langue étrangères, au-delà des monts, la réforme, ou ce qui est la même chose, l'Eglise vaudoise y avait fait de rapides progrès. Des assemblées ou Eglises plus ou moins nombreuses s'étaient formées dans la plupart des villes du marquisat et dans un grand nombre de villages. Des pasteurs actifs et dévoués visitaient à tour et fréquemment celles des lieux où ils ne résidaient pas. Ils étaient au nombre de neuf, en 1567. Pour la sûreté de leurs personnes, ils étaient généralement obligés de recourir à des précautions de prudence dans leurs courses d'évangélisation et dans leurs assemblées. Les Eglises écartées dans les montagnes, comme celle d'Aceil, jouissaient de plus de liberté. A Pravilhelm surtout, ancienne et vénérable souche de l'Eglise vaudoise dans ces contrées (1), la prédication de la Parole et l'administration des sacrements se faisaient ouvertement et avec une pleine sécurité. Aussi s'y rendait-on dans ce but de toute part. D'ordinaire cependant, partout ailleurs, le service religieux se faisait à domicile et dans de petites assemblées.

Le clergé romain irrité des progrès de la réforme, mais contenu dans ses transports jaloux par l'intention royale de ne pas inquiéter les réformés paisibles et prudents dans l'exercice de leur culte, recourut à un moyen adroit de les affaiblir. Sachant que le plus grand nombre des pasteurs n'étaient pas natifs des états du roi, ils réclamèrent et obtin-

(1) Voir sur ce sujet la fin du chapitre XVI.

rent du duc de Nevers, gouverneur, un édit du 19 octobre 1567, enjoignant à tous ceux de la religion (réformée) habitant le pays, mais non sujets du roi, d'en sortir, eux et leurs familles dans trois jours, sous peine de la vie et de la confiscation de leurs biens. La mesure n'atteignit pas le but qu'on s'était proposé; les pasteurs, fidèles au devoir, continuèrent en secret leur œuvre de salut. Deux d'entre eux, il est vrai, ayant été découverts, furent jetés en prison où ils restèrent plus de quatre ans, après lesquels, sur les instantes démarches faites à la cour par le ministre Galatée, au nom des Eglises du marquisat, ils furent remis en liberté.

L'on était arrivé à l'année 1572. Si l'on excepte quelques actes arbitraires et rigoureux, intervenant de temps à autre, ainsi qu'une gêne et une surveillance habituelles, les Vaudois et les réformés, tant du marquisat que des Vallées et du Piémont proprement dit, jouissaient d'une certaine tranquillité. La nouvelle du prochain mariage de la sœur du roi de France avec le jeune roi de Navarre, chef du parti protestant en France, avait paru indiquer un rapprochement dans les esprits et annoncer un meilleur avenir, quand tout-à-coup, au commencement de septembre, le bruit d'horribles massacres, exécutés sur toute la surface de ce royaume, passe les monts avec la rapidité du vent, vient semer l'angoisse et jeter la terreur dans l'âme de tous les réformés. Tout ce qu'il y avait de plus considéré dans les rangs de leurs frères avait été perfidement égorgé, la plupart dans leur lit, en cette nuit odieuse de la Saint-Barthélemi. La boucherie avait continué les jours suivants (1).

(1) On croit que plus de cent mille huguenots (nom qu'on donnait en France aux réformés) furent massacrés à cette époque.

Le sous-gouverneur des pays du roi en Piémont, Louis de Birague, avait aussi reçu l'ordre de faire mourir les principaux réformés de son gouvernement, mais il s'était décidé à en retarder l'exécution, sur les observations judicieuses et charitables (nous aimons à le croire) de l'archidiacre de Saluces. Cet ecclésiastique avait fait remarquer le désaccord complet entre les derniers ordres si cruels et les précédents qui prescrivait la mise en liberté des deux ministres, et une manière d'agir tolérante et douce avec les réformés. Il avait donc proposé de se borner à l'arrestation des principaux, disant qu'on pourrait toujours procéder plus tard à les faire mourir, si sa majesté l'exigeait. Cet avis prudent et humain avait été suivi; mais aux premières arrestations, la plupart des suspects s'étaient éloignés ou retirés en lieu sûr. Un message royal portant de surseoir à toute exécution, s'il en était encore temps, et de s'en tenir aux ordonnances précédentes relatives aux réformés, arriva peu de jours après et rétablit les choses sur le pied où elles étaient auparavant.

La nouvelle des horreurs de la Saint-Barthélemi ne fut pas plutôt connue dans le Piémont (sujet au duc de Savoie), que les papistes ardents firent de grandes démonstrations de joie et bafouèrent les réformés, leur criant que leur Dieu était aboli et leur ruine prochaine. Les discours du gouverneur des Vallées, Castrôcaro, jetèrent la population dans le trouble; aussi l'on n'eut rien de plus pressé que de retirer dans les retraites accoutumées des montagnes les familles et les objets importants. Les hommes seuls restèrent en observation dans leur domicile, le cœur serré, ne trouvant de repos que dans la prière. Mais le duc, qui ne paraissait pas approuver le système d'assassinat qui venait de souiller la France, n'eut pas plutôt connaissance de la défiance des Vaudois, qu'il les fit assurer de ses dispositions pacifiques et les in-

vita à rentrer dans leurs demeures pour y reprendre leurs travaux, ce qui eut lieu.

A cette époque, le même gouverneur des terres françaises au-delà des monts, Louis de Birague, essaya d'enlever à la vallée vaudoise de la Pérouse (passée sous la domination de la France, en 1562) l'exercice public de sa religion. Les Eglises réclamèrent, s'appuyant sur ce que le roi, lors de leur annexion à la France, avait reconnu leurs privilèges et libertés, tant ecclésiastiques que politiques, et leur en avait garanti l'exercice. Ne pouvant les persuader de céder, Birague recourut à la force. Cependant, craignant que les Vallées Vaudoises, restées sous l'autorité de la Savoie, ne secourussent leurs sœurs dans la détresse, il obtint du duc qu'une défense leur fût faite d'intervenir. Mais si les braves Vaudois, fidèles à leurs traditions et aux exemples qu'ils avaient tant de fois donnés, exprimèrent dans leur réponse leur dessein bien arrêté de respecter la volonté de leur souverain dans tout ce qui regardait ses intérêts ainsi que sa gloire, ils ne se montrèrent pas moins décidés à servir Dieu invariablement et à soutenir, par tous les moyens en leur pouvoir, la religion menacée dans les droits comme dans la personne de leurs frères du val Pérouse. Le nouveau gouverneur pour le roi de France, Charles de Birague, renonçant bientôt aux mesures de persuasion que son frère défunt avait essayées, rassembla des troupes, et en juillet 1573, les lança sur le village de Saint-Germain. Cinq pauvres villageois furent faits immédiatement prisonniers et conduits à Pignerol. (Quelques jours après, ils furent condamnés à être ramenés près de leur bourgade pour y être pendus.) Le jour même de la prise de ces cinq hommes, les gens d'Angrogne, conduits par le vaillant Pierre Frasche, se précipitèrent de leurs hauteurs dans la plaine au secours de leurs frères.

en danger, et réunis à eux ils repoussèrent l'ennemi. Des contingents de toutes les communes des Vallées venant, les jours suivants, grossir la troupe vaudoise, celle-ci se trouva en état de tenir tête aux deux divisions françaises qui, de la Pérouse et de Pignerol, l'assaillaient à la fois. Après plus d'un mois d'attaques inutiles et d'une vaillante défense, la paix étant désirée aussi bien dans un camp que dans l'autre, on tomba d'accord assez facilement. Pour satisfaire aux convenances, ou plutôt pour sauver les apparences, on convint que les Vaudois du val Pérouse présenteraient une requête pour obtenir la paix et l'exercice de la religion que leurs pères, écrivirent-ils, avaient suivie de *temps immémorial*. Ils s'engagèrent aussi à suspendre pour un mois leur culte public, et, ce qui était plus grave quoique remédiable, à congédier leur pasteur Guérin (1). A ces conditions, les Vaudois de la vallée de Pérouse obtinrent la conservation et la garantie de leurs coutumes et en particulier de la capitulation accordée par le duc de Savoie, leur ancien seigneur, aux Vallées Vaudoises, dont ils faisaient partie. Ainsi se termina, à la satisfaction de tous, la lutte appelée guerre de la Radde, du nom de l'officier qui commandait les troupes françaises.

Pendant ces troubles, et dans le voisinage de la contrée attaquée, l'Eglise vaudoise avait obtenu, par le zèle de ce même pasteur Guérin, que les siens sacrifièrent pour avoir la paix, un succès moral notable, qui fut sans doute la cause de son éloignement.

Pramol, dont les divers hameaux occupent le centre d'un vallon solitaire au nord-ouest de Saint-Germain, entre la

(1) Guérin néanmoins ne fut pas perdu pour les Vallées. Il ne fit que passer dans une autre paroisse.

Séa (ou arête) d'Angrogne, vers le midi et les dernières ramifications des montagnes de la vallée de Saint-Martin, au nord, Pramol avait jusqu'alors compté des papistes et un curé dans son enceinte. Mais Guérin y étant monté un dimanche, pour célébrer le service divin, apostropha le prêtre qui avait achevé sa messe, lui demandant s'il aurait bien le courage de soutenir que la messe qu'il avait chantée fût bonne. Le pauvre homme montrant un assez grand embarras à cette interpellation, Guérin, qui ne voulait pas paraître abuser de l'avantage de l'attaque contre un adversaire non préparé et surpris, le quitta en lui disant que, le dimanche suivant, il lui démontrerait, par la Parole de Dieu, et par le missel même dont il se servait pour la chanter, qu'elle était pleine d'erreurs. Le dimanche suivant, le ministre étant monté à Pramol, n'y trouva ni prêtre ni messe. Le serviteur du pape avait fui le combat. Guérin, dans une allocution aux ouailles délaissées, les pressa d'éclairer leur conscience et leur offrit d'être leur guide dans l'étude de la Parole du salut. Ces hommes, déjà à moitié persuadés, se rendirent assidûment à son domicile de la Balma, entre Pramol et Saint-Germain, et en peu de temps, tous se déclarèrent pour l'Évangile de notre Seigneur Jésus-Christ. La population évangélique étant considérablement augmentée par cette conversion des papistes du vallon, Pramol fut dès-lors érigé en paroisse et pourvu d'un pasteur particulier.

A l'occasion des troubles de la Pérouse et du secours que les Vaudois des vallées de Luserne, d'Angrogne et de Saint-Martin avaient porté à leurs frères dans la détresse, Castrocaro renouvela ses mesures de rigueur; mais la faveur de la duchesse les fit révoquer, ou du moins en affaiblit l'effet. Ce fut la dernière fois que Marguerite de France, duchesse de Savoie, donna aux Vaudois, méconnus et oppri-

més, une preuve signalée de sa bienveillance. Princesse éclairée et compatissante, elle osa accepter et garda jusqu'à sa mort, arrivée le 19 octobre 1574, le rôle difficile de médiatrice. C'est sans doute à elle, après Dieu, que les Vaudois durent les conditions comparativement plus douces qui leur furent accordées à cette époque si orageuse, marquée par la persécution et par la mort de tant de leurs frères réformés, en France, en Espagne, en Italie et ailleurs.

Depuis la mort de la duchesse, le crédit de Castrocaro diminua rapidement à la cour ; car chacun savait que, si elle avait soin de tempérer son ardeur contre les Vaudois, c'était elle toutefois qui l'avait fait nommer et qui l'avait maintenu dans son gouvernement. Des cris de mécontentement se firent jour de toute part. Les seigneurs des Vallées, qui avaient vu avec tant de regret leur autorité affaiblie et leur position rabaisée par la sienne, s'agitèrent contre lui. Une occasion de le mettre en accusation se présenta bientôt. Un officier de Castrocaro, à la tête d'une troupe de soldats, assassina par son ordre, dit-on, un capitaine, Malherbe, qui s'était toujours montré assez froid pour le gouverneur et très-attaché au contraire aux gentilshommes de la Vallée. Quoique Vaudois, le capitaine Malherbe était estimé du duc à cause de sa valeur. Les parents du mort ayant porté plainte, et les seigneurs la soutenant de tout leur pouvoir, la cause de Castrocaro prit une tournure fâcheuse pour lui. Il lutta encore quelque temps, il est vrai, contre ses adversaires, parmi lesquels il comptait l'archevêque de Turin, irrité de ce que, malgré ses promesses secrètes, il n'avait pas même réduit une seule commune vaudoise à embrasser le papisme, ni enlevé aux Vaudois aucun de leurs droits. En vain, pour se remettre en bonne odeur auprès du pré-

lat, il essaya de rétablir la dîme en faveur de certains prêtres, et de soutenir adroitement le jésuite Vanin, trop faible malgré sa présomption, pour lutter en public avec les pasteurs; en vain, pour se rendre nécessaire, il accrédita des bruits sinistres, sema l'inquiétude parmi les Vaudois, afin de les noircir dans ses rapports; la chute de cet adroit aventurier avait été résolue.

Un nouveau prince avait pris la direction des affaires; Charles-Emmanuel, âgé de dix-neuf ans avait succédé à son père, Emmanuel-Philibert, décédé le 30 août 1580. N'ayant aucune raison de soutenir un homme justement accusé de malversation, d'abus de pouvoir, de rapine et même de meurtre, tant par ses administrés que par ses égaux, le jeune duc consentit à son arrestation, et en chargea le comte de Luserne qu'il nomma gouverneur en sa place. Castrocaro finit ses jours en prison.

Environ ce temps-là, pendant une suite d'années, les Eglises vaudoises du Dauphiné, situées à l'ouest et au nord des vallées piémontaises, dans celles de Queiras, de Château-Dauphin, de Césane, d'Oulx et d'autres encore, furent souvent assaillies et si maltraitées par les papistes que, dans quelques lieux, on ne pouvait plus s'assembler que de nuit pour vaquer aux exercices de la religion. Et lorsque ces Eglises aspirant à la mesure de liberté, alors générale en France, cherchaient à secouer la tyrannie de leurs voisins catholiques romains, on leur courait sus à main armée pour les détruire, avec d'autant plus d'ardeur que la situation de leurs Vallées élevées et reculées rendait impossibles les secours de leurs frères éloignés. L'aide de leurs alliés et coreligionnaires des vallées piémontaises ne leur fit du moins pas défaut, et les tira souvent de la plus grande peine. Peut-être même que le zèle que l'on mit à secourir des frères dans la

détresse dégénéra quelquefois en passion de la guerre. Du reste, nous ne suivrons point le vaillant capitaine Frasche et ses compagnons d'armes dans les combats qu'ils soutinrent avec et pour leurs frères des vallées dauphinoises. Car, après que beaucoup de sang eut été versé de part et d'autre en diverses rencontres, les choses reprirent la position qu'elles avaient auparavant.

En 1592, les Vallées Vaudoises, qui avaient passé quelques années dans une assez grande tranquillité, furent occupées subitement, ainsi qu'une partie de la plaine, par une armée française sous les ordres du sire de Lesdiguières, chef aussi habile que courageux, qui venait d'enlever le haut Dauphiné aux ligueurs, ou parti catholique. Durant cette occupation, ce général fortifia Briqueras, à l'entrée de la vallée de Luserne, rétablit le château de ce dernier lieu et rasa ceux de la Tour et de la Pérouse. Gentilshommes et habitants des Vallées durent prêter serment de fidélité au roi de France. Ils ne le firent qu'à regret, après plusieurs représentations et un premier refus. L'occupation ne dura que deux années. A la fin de 1594, Lesdiguières dut battre en retraite, ayant perdu l'importante place de Briqueras, et le duc rentra en possession de cette partie de ses états. Mais comme si ce n'eût pas été assez pour les pauvres Vaudois d'avoir été chargés de logements militaires et de contributions de guerre, d'avoir essuyé toute sorte de maux, même le pillage et l'incendie (1), il fut même un moment question, en conseil, de les punir encore pour le serment qu'ils avaient dû prêter à la couronne de France en même temps que leurs

(1) La Tour fut, pendant le siège de Briqueras par le duc, assaillie à l'improviste, pillée et incendiée en partie par une division d'Espagnols qui, à leur retour, mirent aussi le feu à divers quartiers de Saint-Jean.

seigneurs et les autres papistes, à qui cependant on n'en faisait point un crime. Il se trouva heureusement au conseil du duc des hommes consciencieux, qui, sachant que les Vaudois avaient premièrement pris avis à Turin, et qu'ils n'avaient agi comme ils l'avaient fait qu'avec l'autorisation tacite de la duchesse (le duc se battait alors en Provence) et de son conseil, firent agréer leurs explications et excuses, mais non sans peine.

Au bruit des armes, au tumulte des gens de guerre, aux réclamations qui surgissent de leur passage comme de leur départ, succéda un bruit de voix animées, un tumulte de gens d'église, de moines et de prêtres, déclamant, réclamant, insistant, assourdissant, disputant, récriminant, injuriant parfois, et ce qui est pire, fomentant la haine, la défiance et les divisions, recourant à la tromperie, à l'intimidation et jusqu'aux persécutions qui s'accomplissent dans l'obscurité silencieuse des cachots. Le jeune duc avait, il est vrai, en traversant la vallée de Luserne, rassuré ses fidèles sujets vaudois par ces paroles (1) : « Soyez-moi fidèles et je vous » serai bon prince, et même bon père ; quant à votre liberté » de conscience et à l'exercice de votre religion, je n'y veux » faire aucune innovation ; je ne changerai rien à votre » mode de vivre usité jusqu'à présent ; et si quelqu'un en- » treprend de vous y troubler, venez à moi, et j'y pourvoi- » rai. » Mais le duc n'avait pas pu refuser à son clergé l'autorisation de faire une mission, même des missions régulières aux Vallées ; et il n'en fallait assurément pas davantage pour créer bien des troubles et des tourments au sein de celles-ci.

(1) Dans un voyage de Charles-Emmanuel au fort de Mirebouc, une députation de Vaudois se rendit au Villar pour le complimenter ; c'est dans cette occasion qu'il leur adressa ces belles paroles.

L'archevêque de Turin se fit voir aux Vallées avec une suite nombreuse. On semblait attendre un grand effet de sa présence. Les Vaudois, éblouis par l'éclat qui entoure un prince de l'Eglise, allaient, pensait-on, se jeter à ses pieds ; ou du moins, s'ils retardaient encore un peu leur passage au papisme, ils écouteraiient avec faveur les missionnaires placés sous son haut patronage et installés par lui. Ces missionnaires étaient, les uns, des jésuites dans la vallée de Luserne ; les autres, de révérends capucins, dans celles de Pérouse et de Saint-Martin.

Ces serviteurs du pape ne s'épargnèrent point. Ils étaient partout, dans les assemblées publiques, dans les maisons particulières, dans les boutiques, dans les champs, sur les chemins. Ils entraient en discussion avec chacun, passant aussi rapidement d'un auditeur à un suivant que d'un sujet à un autre. Ce n'était que criailleries continuelles. Les ministres avaient cédé à la tentation de répondre ; ils avaient même cru leur honneur et leur ministère intéressés à leur participation à ces luttes. Mais ils s'aperçurent bientôt qu'ils se consumaient en paroles, sans grande édification, à cause de la souplesse de leurs adversaires à changer le terrain du combat, aussitôt qu'ils le sentaient trop glissant. Les flèches de la vérité s'éparpillaient, et le but n'était pas atteint. Les ministres résolurent donc de ne plus discuter qu'en séances régulières et publiques sur un sujet énoncé avec précision, et ils s'en tinrent à leur décision. La première de ces disputes eut lieu à Saint-Jean, en 1596, sous la présidence du comte de Luserne ; elle tourna tellement à la défaite du jésuite, que le comte, pressé de se prononcer et de donner raison au ministre, recourut à un échappatoire (1) et clôtura précipitamment les débats.

(1) « Si vous étiez en dispute, dit-il, touchant les qualités d'un bon

Dans les vallées de Pérouse et de Saint-Martin, les pères capucins s'agitaient aussi beaucoup, d'autant plus qu'ils se sentaient appuyés par le voisinage des troupes du duc, en guerre dans le val Cluson avec celles du roi de France. Entre autres, ils firent tant que le gouverneur de Pignerol entreprit d'ôter aux nombreux évangéliques de Pinache l'usage de leur temple, ravagea ce village et envoya en prison, à Turin, le père et le frère du pasteur Ughet qui leur avait échappé. D'autres vinrent les y joindre, plusieurs y moururent. On n'en sortait que difficilement, et rarement sans abjurer. Le pasteur de Pravilhelm, Antoine Bonjour, enfermé dans le fort de Revel, avait été plus heureux ; s'étant dévalé en bas les murailles, il avait pu gagner les bois, puis les montagnes, et était rentré en paix à Bobbi, sa patrie, dont il devint le pasteur jusqu'à sa mort.

Pleins de présomption, les capucins, en mission dans le val Pérouse et le val Saint-Martin, voulurent aussi s'accorder l'honneur d'une dispute publique à Saint-Germain, en 1598, mais ils n'eurent pas lieu de s'en féliciter beaucoup. Ils recoururent donc à une méthode plus habile et moins compromettante de faire des prosélytes. Ils faisaient dire avec mystère aux évangéliques qu'il y avait de grands et terribles desseins contre eux qui s'effectueraient au dépourvu. Cette communication confidentielle, qu'ils priaient de tenir secrète de peur que mal n'en arrivât à ses auteurs pour leur charitable imprudence, n'avait d'autre but, disaient-ils, que d'inviter les intéressés à se tourner du bon côté pendant qu'il en était temps encore. Ces bruits suscitant
 cheval ou d'une bonne épée, je vous dirais mon avis, parce que j'y entends quelque chose ; mais je n'entends rien à vos controverses, et cela étant, je ne veux pas m'y ingérer. Au reste, je dois vous avertir que j'ai ordre de son altesse de me rendre promptement à Turin, etc. »

tèrent, on n'en peut douter, bien des craintes, mais n'eurent pas l'effet que les alarmistes en avaient espéré.

Les moines missionnaires, mécontents de leurs efforts infructueux, songèrent à un autre moyen, dont ils sentaient la force et qui n'a été dès-lors que trop mis en pratique au détriment de l'honneur de ceux qui l'employèrent et de la religion qui y a recours. Ils s'attachèrent aux endettés, aux misérables, chargés de famille et de peu de probité, leur promettant une somme convenue et des secours subséquents, s'ils abjuraient l'Évangile. On promit également un plein pardon, s'ils allaient à la messe, à des coupables de délits que la vengeance des lois allait atteindre. Ce moyen immoral eut le plus de succès. Les Vaudois se seraient consolés de la perte d'hommes indignes, occasion de honte pour leur Église, si par leur infidélité leurs enfants n'avaient été entraînés avec eux dans l'abîme. Deux hommes plus considérables, l'un de Pramol, l'autre de la vallée de Saint-Martin, abjurèrent aussi ; le premier, pour éviter le châtement qui le menaçait pour abus d'autorité et concussions ; le dernier, par vanité, séduit qu'il était par les caresses des gentilshommes et des magistrats de la contrée. Ces défections servirent du moins à démontrer aux Vaudois dans quel nouveau danger l'orgueil, l'amour de l'argent et tout acte immoral, pouvaient les précipiter.

Vers la fin de l'an 1599, le duc ayant fait un voyage en France, les adversaires des Vaudois crurent le moment favorable pour les molester. Ils voulurent les obliger à chômer les fêtes papistes en quelques lieux où cette sujétion n'avait jamais existé, et fermèrent les écoles en d'autres endroits. La moindre résistance entraînait la prison dont on ne sortait qu'à prix d'argent, ou en promettant d'aller à la messe. De plus, on plaça comme curé à la Tour un homme entrepre-

nant, Ubertin Braide, qui revendiqua des évangéliques la dîme dont ils étaient affranchis dès 1561, et sur leur refus, il fit saisir leurs effets par la justice. Il s'ensuivit une excessive irritation chez plusieurs. L'on craignit des troubles. Mais une députation envoyée au duc, alors en Savoie, obtint le redressement des griefs. Le prêtre ayant été débouté de ses prétentions, le calme parut renaître. Cependant des jeunes gens mal inspirés rallumèrent, par un acte répréhensible, le feu à peine caché sous la cendre. Ils effrayèrent un soir par leurs cris le prêtre retiré dans sa cure. Celui-ci, craignant quelque vengeance, s'enfuit chez un gentilhomme du voisinage.

L'affaire fut envisagée comme criminelle. L'on fit des enquêtes. Les jeunes gens bien connus devaient être conduits à Turin. L'arrivée d'une escouade d'archers leur fit prendre la fuite. Ne comparaisant pas à l'audience, ils furent condamnés par contumace et bannis des états de son altesse. Cet événement fut la source de nombreux déplaisirs pour les pasteurs, gardiens vigilants de la morale publique, et une cause prolongée de troubles, même de délits et de crimes. Car ces jeunes gens contraints de fuir leurs demeures, sans moyen régulier d'existence, réclamaient souvent par la force ce qu'ils n'obtenaient pas par bienveillance. Des gens dépravés, dont plusieurs papistes, profitèrent de la confusion générale pour commettre dans l'ombre des iniquités, assurés qu'ils étaient qu'on les attribuerait aux bannis.

Un douloureux événement donna, au commencement de ce siècle, la mesure de cette susceptibilité romaine, qui ne reconnaît pas même au chrétien évangélique le droit de répondre, pour sa défense, à celui qui lui conteste l'excellence de sa religion. Un honnête marchand de la Tour, nommé Coupin, étant à Asti, en 1601, pour la foire, fut

un soir, au souper, entraîné par les questions des convives à se dire Vaudois, et à nier la présence réelle du Sauveur dans la cène. Dénoncé comme coupable, quoiqu'il fût resté dans les limites de défense validées par la capitulation de 1561, il fut jeté dans les prisons, et n'en put être tiré, quelques démarches que ses parents, ses amis et les Eglises fissent, même auprès du duc. L'inquisition ne lâcha sa proie que privée de vie et même ne s'en désista point, car elle fit brûler publiquement la dépouille du martyr trouvé mort dans sa prison. Durant les deux années de sa captivité, ce chrétien, aussi humble que sincère, ne put être ébranlé un seul moment dans sa foi, il édifia jusqu'à la fin ceux qui étaient admis à le voir. Il s'étonnait lui-même de la force inattendue qui lui était communiquée, ainsi que des réponses claires, précises, évangéliques, que Dieu lui inspirait en face de ses juges.

La même année de l'arrestation de Coupin, c'est-à-dire en 1601, l'ordre fut donné, à tous les évangeliques du marquisat de Saluces (1), de sortir des états de son altesse dans le cours de deux mois depuis la publication de l'édit. Liberté leur était laissée de vendre leurs biens dans le même espace de temps. Hélas ! plusieurs faillirent et devinrent papistes. Toutefois un grand nombre de familles préférèrent obéir à Dieu, et passèrent en France ou en Suisse; quelques-unes obtinrent de se fixer aux Vallées. Les anciennes Eglises vaudoises du marquisat, Pravailhelm et les autres de la montagne, furent enfin laissées en repos après avoir partagé quelque temps les tribulations communes.

L'effort papiste ne s'arrêta pas là. On tenta d'induire à l'abjuration, par flatteries et par menaces, les membres de l'Eglise vaudoise, domiciliés dans le bourg de Luserne ainsi

(1) Ce marquisat fut cédé au Piémont par la France cette même année, par le traité de Lyon.

que dans les villes de Bubbiana, Campillon et Fenil, sur la lisière du Piémont, où ils ne jouissaient pas du droit de pratiquer leur culte publiquement. Le gouverneur de la province, Ponte, pour les intimider, dénonçait aux récalcitrants, par des édits publiés à grand bruit, l'expiration de leur permis de séjour. L'archevêque de Turin, présent aussi sur les lieux, faisait paraître les intéressés devant lui, les flattait par de douces paroles, ou cherchait à ébranler leur foi par des raisons qu'il croyait sans doute plausibles. Dans ce dernier but, et pour leur agréer, sans penser mûrement au danger que courait sa cause, il provoqua même une dispute publique, qui eut lieu à Saint-Jean, entre son délégué, le professeur et recteur des jésuites à Turin, Marchesi, et le pasteur Auguste Gros, ancien professeur papiste, converti depuis longtemps, homme de talent, de science et de grande piété. Cette dispute, qui affermit dans leur croyance les Vaudois qu'elle avait attirés, ne fut pas renouvelée, malgré le bon vouloir du ministre, n'ayant pas produit les résultats que l'archevêque en espérait.

Le bourg de Luserne n'étant point compris dans la capitulation de 1561, les Vaudois qui y étaient domiciliés, et qui n'abjurèrent pas, durent se fixer ailleurs. Ceux qui étaient établis à Bubbiana, Campillon et Fenil, conformément au traité, ne se laissaient pas persuader d'en sortir. Pour faire fléchir cette résistance, on recourut à un moyen que des prêtres seuls, plus préoccupés de leurs conquêtes que de l'honneur de leur souverain, pouvaient imaginer. Ils obtinrent du duc qu'il interviendrait de sa personne auprès des plus considérés, et qu'il ajouterait, à ses actes précédents, le poids de son ascendant immédiat, l'instance d'une parole affectueuse, l'irrésistible autorité d'une demande de sa bouche. Les imprudents ! ne voyaient-ils donc pas que,

même dans le cas le plus favorable, celui du succès, le prince perdait plus qu'il ne gagnait? et qu'en induisant ses sujets à renier leur foi, il ébranlait lui-même son trône, puisque la fidélité au souverain, si juste, si légitime, ne l'est pas plus que celle qui est due à Dieu, et même qu'elle n'est forte et durable qu'autant qu'elle s'appuie sur la foi religieuse? Et dans le cas défavorable à leur point de vue, dans le cas de la résistance du Vaudois à la pression morale exercée sur lui par son prince, la majesté du trône n'était-elle pas compromise par un effort infructueux sur la conscience d'un sujet, et la personne même du prince exposée à un jugement sévère de celui qui eût désiré pouvoir le respecter toujours?

A un jour marqué, les quatre personnages les plus considérés d'entre les Vaudois de Bubbiana, qui, par leur influence, à ce que disaient leurs adversaires, avaient jusqu'alors rendu inutiles les efforts réunis du gouverneur irrité et de l'insinuant archevêque, furent mandés à Turin, au nom du prince, et furent introduits l'un après l'autre en sa présence. Le premier, appelé Valentin Boule (ou Bolla), après avoir ouï les paroles affectueuses de son altesse, lui exprimant son vif désir qu'il embrassât sa religion, supplia respectueusement son souverain de lui permettre de demeurer fidèle à Dieu selon sa Parole. Est-il nécessaire d'ajouter que le duc n'insista pas, et qu'il lui permit de se retirer en lui disant : Vous m'auriez assurément fait un grand plaisir en déférant à mes remontrances, mais je ne veux pas faire violence à votre conscience. Pendant que Valentin Boule s'éloignait, sans avoir pu échanger une parole avec les trois autres, on annonça perfidement à ceux-ci que leur frère et ami avait cédé au désir du duc et lui avait donné sa parole d'abjurer. Trompés par ce rapport, déconcertés par

l'apparente défection de celui qu'ils considéraient comme le plus fidèle, ils promirent l'un après l'autre ce qu'on désirait d'eux si ardemment. Une partie de leurs amis de Bubbiana suivit leur exemple. Toutefois plusieurs rentrèrent par la suite dans l'Eglise.

Quelque temps après, on agit de même à l'égard de quelques particuliers influents parmi les Vaudois de Pinache, dans la vallée de Pérouse, après que le gouverneur Ponte et l'archevêque eurent été travailler auparavant la contrée. Les trois Vaudois qui parurent devant le duc, les nommés Michel Gilles, Jean Micol et Jean Bouchard, demeurèrent fermes dans la foi, comme aussi la plupart de leurs frères de la Pérouse et du val Cluson, malgré les moyens divers qui furent mis en œuvre pour les entraîner au papisme. Pour séduire les pauvres pendant la disette, qui était fort grande cette année-là, l'an 1602, l'archevêque promettait des vivres en abondance à ceux qui iraient à la messe; il n'épargnait, en effet, ni blé, ni argent: néanmoins, il fit peu d'avance par cette captation immorale. Il fit aussi défendre d'employer, comme moissonneurs, dans la plaine, les Vaudois qui ne seraient pas porteurs d'un certificat délivré par lui.

Encore un exemple des moyens indirects de conversion employés par les papistes. Sous prétexte que les nombreux Vaudois, dont les maisons étaient sises sur la grande route de la Pérouse, donnaient du scandale aux passants, on fit éclore un édit qui leur défendait d'y habiter plus longtemps, et leur ordonnait de se retirer de l'autre côté de la rivière, vers Pramol. Il faut ajouter cependant que, sur d'instantes réclamations et prières, tant des victimes de la mesure que de leurs voisins de la religion romaine, la mise à exécution fut d'abord suspendue et enfin abandonnée.

On comprendra toutefois que le gouvernement et le duc lui-même, entraînés fréquemment par les menées des prêtres à des démarches et à des actes de peu d'effet pour la conversion des Vaudois au papisme, et comprenant mal les motifs de conscience qui prescrivaient la résistance à ceux-ci, étaient mécontents du peu de cas qu'ils paraissaient faire de leur désir ou de leur volonté. Les troubles que causaient les jeunes gens, bannis pour leur conduite imprudente envers le curé de la Tour, et maintenant fugitifs, errants, vivant à l'aventure au jour le jour de dons ou de rapine, ces troubles, ces désordres que les pasteurs n'avaient pu arrêter furent représentés au prince comme des symptômes de révolte contre son autorité, et on en prit occasion de l'exciter à des mesures de la dernière rigueur. On parla même de détruire les églises.

Les Vaudois, recevant de divers côtés le conseil de se tenir sur leur garde, comprirent toute la grandeur du danger ; mais, au lieu de recourir aux moyens de défense humaine, ils n'eurent qu'une pensée, celle d'implorer l'assistance si souvent éprouvée de leur céleste protecteur, bien persuadés qu'ils étaient de cette vérité que si l'Eternel ne garde la ville celui qui la garde veille en vain. On exhorta le peuple à la repentance et à redresser sa voie en plusieurs points. Les pasteurs les plus aptes à la chose parcoururent les Eglises, s'attachant surtout aux plus malades. On s'adressa aussi aux moins coupables des bannis et on fit appel à leurs meilleurs sentiments. Surtout, on s'humilia par un jeûne solennel, le 11 et le 12 d'août 1602. Peu après, on vit arriver dans la vallée de Luserne le gouverneur de Turin avec le prévôt général et une grande compagnie de gens de justice. Ils venaient juger les bannis que les communes avaient eu ordre de livrer. En place de ceux-ci, on voulut remettre au

gouverneur une requête pour son altesse, qu'il refusa. Il publia quelques ordres sévères et s'éloigna (1).

Les Vaudois recoururent alors à la médiation du comte Charles de Luserne, principal seigneur d'une des Vallées et qui était en faveur à la cour. Ils envoyèrent aussi une députation, chargée de présenter à son altesse une supplique rédigée aux Vallées, dans laquelle ils exposaient les faits dans leur vrai jour, se plaignaient des calomnies que leurs ennemis répandaient sur leur compte pour les noircir aux yeux de leur prince, et recouraient avec confiance à sa bienveillance, comme aussi à sa haute justice. Mais, qui le croira ? pour être présentée au prince, la supplique dut être modifiée dans sa forme, dès là-même, dans le fond. Il fallait s'exprimer comme l'auraient fait des coupables. Elle n'eut, malgré ces changements, ou peut-être à cause de ces changements, qu'un succès tout-à-fait partiel.

Pendant que les Eglises se préparaient à rédiger une nouvelle requête au duc, quelques faits se passèrent qui ne devaient pas contribuer à rétablir le calme. Les Vaudois de Pinache (val Pérouse), ne pouvant depuis longtemps obtenir justice à l'égard d'un temple dont on leur contestait l'usage, s'emparèrent de celui du Dublon, auquel ils avaient également droit, abandonnant en retour aux papistes leurs droits sur le précédent. Des menaces et quelques troubles s'ensuivirent, toutefois sans issue fâcheuse. A Luserne, un jour de marché, en mars 1603, l'on aperçut six des bannis. Cernés et attaqués dans une rue étroite, ils se firent jour à main armée, en tuant entre autres un capitaine Crespin. L'un d'eux étant tombé plus loin, en sautant d'une muraille, et

(1) A son arrivée à Turin il fut arrêté et disgracié, mais pour des causes étrangères à notre histoire.

s'étant fracturé la cuisse, fut pris, jugé et condamné à être écartelé. On fit venir pour l'exécution une compagnie d'infanterie, qui demeura ensuite plusieurs mois pour protéger Luserne contre les attaques redoutées des bannis.

Au mois d'avril, les Vallées reçurent l'heureuse nouvelle que, par l'intercession du comte Charles de Luserne, le duc Charles-Emmanuel leur accordait la plupart de leurs demandes, notamment la grâce des bannis, à la réserve de quelques-uns qui étaient nommés. Cette issue réjouit bien des cœurs, mais pour quelques jours seulement, car l'on s'aperçut bientôt que toutes les difficultés n'étaient pas aplanies. Comment l'auraient-elles été, quand il semble que c'était de principe admis, dans les relations avec les Vaudois, de ne considérer les concessions et les promesses qui leur étaient faites que comme un pis-aller, en attendant qu'on pût les révoquer ou en entraver l'exécution ?

La compagnie d'infanterie de Luserne porta le trouble dans la vallée par une expédition sur Bobbi, dans laquelle elle eût pu être taillée en pièces par la masse de gens qu'elle s'attira sur les bras, et que les prudents efforts de quelques Vaudois eurent peine à contenir. Ces soldats provocateurs durent s'estimer heureux, après la fuite de leur capitaine et la mort (déplorable à nos yeux) de quelques-uns d'entre eux, de mettre bas les armes et de se rendre prisonniers. Au reste, sur la demande du comte Emmanuel de Luserne et par respect pour le souverain, on les remit en liberté, et on leur rendit leurs armes quelques jours après.

Enfin, après une nouvelle mission du comte Charles aux Vallées, cette fois en compagnie du prévôt général de justice, toutes les difficultés purent être levées. Un temple fut concédé à ceux de Pinache. Les bannis furent graciés à l'exception de cinq, et les Vallées s'engagèrent à payer une

somme convenue, à titre de dédommagement pour les dégradations de temples papistes attribuées à des Vaudois.

Des jours paisibles succédèrent à ceux assez tristes qui venaient de s'écouler. Ils ne furent interrompus que par des événements ordinaires. L'Eglise de la Tour agrandit son temple, malgré l'opposition des papistes, et grâce à la faveur du duc qui intervint. L'année 1605, la dyssenté-rie emporta beaucoup de monde aux Vallées, entre autres le pasteur du Villar, Dominique Vignaux, natif de Péna-sac en Gascogne, noble de naissance et de port, de mœurs pures, très-lettré, bon théologien, employé pour l'ordinaire dans les affaires majeures des Eglises. C'est à lui qu'on avait confié le soin de recueillir les écrits originaux des Vaudois en langue romane ou vaudoise et en latin (1), qui furent remis à Pierre Perrin, pasteur dans le Dauphiné, d'après le vœu du synode de France, pour l'éclairer dans ses travaux sur l'histoire des Vaudois.

L'an 1611, les Vallées s'effrayèrent de la présence d'un corps considérable de troupes françaises au service de Savoie, qui séjourna un mois dans la vallée de Luserne et y commit quelques excès.

L'année 1613 et la suivante, les Vaudois durent eux-mêmes prendre les armes pour le service de leur prince. Ils fournirent plusieurs compagnies de milices qui se conduisirent parfaitement, tant au siège de Saint-Damian que dans Verceil et ailleurs. On leur accorda de pouvoir se réunir entre eux matin et soir pour faire leurs prières accoutumées. En plusieurs lieux, surtout dans les villes, ils furent reçus avec amitié. Leurs hôtes les questionnaient sur des points de religion et leur témoignaient le désir de connaître

(1) Voir notre chapitre X.

la vérité; quelques-uns même faisaient voir qu'elle ne leur était pas étrangère. Mais dans les lieux écartés l'on s'enfuyait à leur approche, et l'on tremblait de leur fournir le logement. Car, ainsi que dans les siècles reculés, la superstition papiste les dépeignait comme des hommes monstrueux dont plusieurs n'avaient qu'un œil au front; elle garnissait leur bouche de quatre rangées de dents longues et noires, destinées à broyer la chair et les os des petits enfants qu'ils aimaient; racontait-elle, à rôtir sur la braise.

La population de Saint-Jean fort accrue, se trouvant trop à l'étroit dans le local où se faisait le service divin accoutumé, s'était construit un temple plus vaste. Une influence puissante à la cour le fit fermer (1). Le même esprit priva les Vaudois de Campillon de l'usage de leur ancien cimetière, attenant à celui des papistes. Les Vallées eurent même à payer six mille ducats pour arrêter un déploiement de rigueurs, auxquelles une tentative d'enterrement à main armée dans le cimetière contesté avait donné lieu.

Le paiement de cette somme considérable faillit amener la désunion entre les trois vallées, celles de Pérouse et de Saint-Martin ayant refusé de rembourser à celle de Lu-

(1) Le service divin se célébrait sans nul doute anciennement à Saint-Jean, puisqu'un pasteur y résidait et y fonctionnait spécialement; que le comte de Raconis lui-même assista au prêche, à Saint-Jean, en 1560, avant la persécution (V. GILLES, p. 96); que c'était le plus souvent à Saint-Jean que les évangéliques du bas Piémont, de Campillon, Bubbiana, etc., venaient prendre la cène, comme Gilles en fournit la preuve spécialement à la page 195.

Il est vrai que le traité de 1561 n'avait pas mentionné Saint-Jean parmi les paroisses ayant droit à un temple, mais la liberté de s'y réunir en assemblées religieuses avait été reconnue aux membres de cette Eglise. Il semblerait que le local affecté aux réunions pour le culte était au quartier des Appia, puisque c'est là que se firent, en 1596 et en 1602, les disputes publiques, mentionnées dans GILLES, p. 306, 349.

serne leur quote-part. Elles ne tardèrent cependant pas à voir que, si elles suivaient ultérieurement ce système égoïste, elles s'isoleraient les unes des autres et offriraient une proie facile à leur ennemi commun, toujours vigilant. En effet, la vallée de Luserne ayant à payer à l'autorité une nouvelle somme qu'on lui arrachait sans motif bien fondé en justice, elle fit cession à la chambre ducale, un peu par force, prétendit-elle, de ses droits sur les valeurs qui lui étaient dues par les autres vallées. Les communes vaudoises se virent ainsi contraintes de solder, par crainte de l'autorité supérieure, ce à quoi elles auraient dû consentir de bon gré, par amour pour leurs frères et dans l'intérêt commun.

Les officiers de la chambre réclamaient incessamment l'acquiescement de la dette. Alors, dans une assemblée générale des préposés des communes de la vallée de Pérouse, réunis pour se disculper d'un fait grave, la soustraction de comptes mis sous scellé et laissés à la garde de quelques-uns d'entre eux, les papistes (seuls compromis, puisque c'était à eux seuls que les objets enlevés avaient été confiés) conseillèrent aux Vaudois de se joindre à eux pour écrire une requête en commun, dans laquelle on réunirait les demandes que les uns et les autres avaient à faire, et dans laquelle on offrirait en dédommagement une somme ronde de trois mille ducats qu'on paierait entre tous. Les préposés vaudois se flattèrent d'obtenir, par leur union aux papistes et par la protection de hauts patrons que leurs amis avaient à la cour, la remise de leur dette et la corroboration de leurs libertés. Ils espéraient aussi faire oublier, par cette démarche qu'ils croyaient habile, quelques petits actes de résistance à l'autorité qui avaient eu lieu pour maintenir leurs privilèges. Ces faits étaient la délivrance du ministre Chanforan, qu'on soustrayait à sa juridiction en

le conduisant à Pignerol, pour avoir déplu aux révérends capucins du Perrier dans une altercation avec eux, et l'opposition que des Vaudois de Pinache avaient faite à des officiers de justice d'une localité éloignée, qui, ignorant que l'usage autorisât les Vaudois à travailler dans leurs limites les jours de fête papiste, avaient voulu saisir quelques ouvriers occupés à la bâtisse du clocher. Entraînés par le beau dire de leurs collègues papistes, les préposés vaudois signèrent donc, mais à l'insu des pasteurs et du peuple des Eglises, une requête où la cause qu'ils prétendaient servir n'occupait qu'une fort mince place. Pleins d'une confiance aveugle, ils abandonnèrent au châtelain, rusé papiste, la conduite de la négociation et les communications verbales.

Doit-on s'étonner que le résultat ait trompé leur espoir et les ait jetés dans des perplexités nouvelles ? La réponse favorable aux papistes mettait les trois mille ducats entièrement à la charge des évangéliques ; de plus elle les condamnait à démolir six de leurs temples, sous le prétexte qu'ils étaient hors des limites, ce qui n'était nullement. Tel était donc le fruit amer de la division des Vallées, et de l'union des Vaudois avec les ennemis de leur religion. Mais ceux du val Pérouse n'étaient pas au bout de leurs peines. Un mémoire explicatif, dans lequel ils demandaient des conditions plus douces, attardé par une fatale négligence, ne fut pas présenté à temps. L'ordre de démolir au moins le clocher de Pinache ayant été répété dans l'intervalle par le gouverneur de Pignerol, sans être suivi d'aucune exécution, les Vaudois s'en référant à leur requête et ne s'en mettant plus en peine, tandis que leurs ennemis travaillaient sous main contre eux, le prince aux yeux de qui on les avait noircis se prépara à les châtier sévèrement. Ceci s'était passé en 1623.

Au commencement de 1624, l'ordre péremptoire de démolir les six temples arriva aux communes avec menaces, s'il n'y était pas fait droit immédiatement, de les contraindre par les armes. Dans les derniers jours de janvier, un régiment de troupes françaises vint occuper l'un des grands villages vaudois du val Pérouse; savoir, Saint-Germain, au nord-ouest de Pignerol, au débouché du vallon de Pramol, sur la rive droite du Cluson. Bientôt après, toute la vallée fut occupée par un total de six à sept mille soldats. Dans la perplexité où cette invasion jeta subitement la vallée de Pérouse, les autres et même celle de Cluson (Pragela), alors française, ne l'abandonnèrent point. Quelques empêchements qu'on s'efforçât d'y apporter de la part du duc et des seigneurs, des détachements nombreux d'hommes déterminés, traversant les montagnes couvertes de neige, ne cessaient d'accourir de tous les points des Vallées. Mais quel espoir raisonnable pouvait-on nourrir de repousser hors des limites une armée aussi considérable et aussi bien exercée que celle du duc? Aussi, fallut-il bientôt se résoudre à la cruelle extrémité de démolir les six temples désignés. On se consolait un peu par l'espoir de les relever sitôt après le départ des troupes, ainsi qu'on était convenu avec Syllan, commissaire ducal. Mais le comte Taffin, qui commandait l'armée, ne semblait nullement considérer sa mission comme terminée; il exigeait des Vaudois qu'ils déposassent leurs armes, et en particulier qu'ils défissent les barricades et autres moyens de défense, derrière lesquels ils s'étaient retranchés sur les hauteurs de Saint-Germain, à l'entrée du vallon de Pramol. Une telle exigence trahissant des projets cachés, on se refusa d'y satisfaire. Une affaire assez chaude s'ensuivit; mais, quelque effort que fissent les papistes, ils ne purent jamais forcer le passage. Leur situation à eux-

mêmes n'était rien moins qu'avantageuse ; ils étaient au gros de l'hiver, mal logés, et pour une partie d'entre eux pas du tout, souvent sans feu ni abri, au milieu des neiges, abondantes cette année-là, ayant devant eux des adversaires vigoureux, dont le nombre grossissait incessamment depuis l'assaut donné aux barricades. Dans de telles circonstances un accommodement put être conclu assez facilement entre le comte Taffin et les principaux des Vallées, en présence et par les bons offices du comte Philippe de Luserne. L'armée se retira, et des députés de toutes les communes du val Pérouse se rendirent devant son altesse pour s'excuser de leur mieux et obtenir leur pardon, ainsi que la permission de relever leurs temples.

De temps à autre, l'inquisition trouvait moyen de faire quelque victime. Elle en voulait principalement aux convertis du papisme, réfugiés aux Vallées. Elle les arrêtait lorsque, trompés par une paix apparente, ils se hasardaient en Piémont. Ainsi, mourut à Turin, en 1623, sur le bûcher, Sébastien Basan, sans compter Louis Malherbe qui, en 1626, ne sortit que mort de la prison. Combien d'autres qui gémièrent pendant des années dans les cachots, ou qui, après une libération contestée, périrent le plus souvent victimes d'un attentat isolé, loin des regards.

Un moine, le père Bonaventure, essaya aussi d'une guerre d'un nouveau genre. Familier, flatteur, se faisant bien vouloir des enfants, il parvint à enlever plusieurs garçons de dix ou douze ans, dans les villages bas de la vallée de Luserne, touchant au Piémont (1), où d'ancienneté les Vaudois et les papistes vivaient entremêlés. Les enfants ne furent jamais rendus à leurs parents. Et, quelques démarches qu'on

(1) Bubbiana, Fenil, Campillon et autres.

pût faire, la meilleure réponse que l'on obtint de l'autorité civile fut que ces actes n'étaient imputables qu'aux moines et qu'on ne savait qu'y faire.

On jeta aussi en prison plusieurs Vaudois des mêmes villages de la plaine de Luserne, sous prétexte qu'ils habitaient hors des limites, quoique cela ne fût pas. Dans les démarches faites auprès du sénateur Barberi et de ses acolytes, pour délivrer les prisonniers, on put s'assurer que ces prétendus agents de la justice outre-passaient leur mandat, et visaient, pour le moins, autant à extorquer quelque rançon et à lever des contributions qu'à assouvir leur haine religieuse et celle de leurs amis.

Une menace d'invasion du Piémont par une armée française, sous les ordres du marquis d'Uxel, en 1628, fournit l'occasion aux Vaudois de prouver leur fidélité à leur souverain et de recevoir, à leur tour, la preuve de la pleine confiance qu'ils inspiraient. On leur confia la garde de plusieurs passages de leurs montagnes qui étaient particulièrement menacés, et on leur accorda, à leur instante prière, de servir isolément, sans être mêlés aux autres troupes de son altesse. Leurs compagnies étaient toutes commandées par des officiers sortis de leurs rangs et choisis par eux. Les chefs supérieurs seuls appartenaient à l'armée régulière. Il ne se livra qu'un petit nombre de combats, dans lesquels l'armée d'Uxel eut le dessous, et auxquels elle mit fin elle-même en se retirant.

A cette époque le comte de Carlisle, ambassadeur du roi de la Grande-Bretagne auprès du duc de Savoie, entendit, de la bouche même de son altesse, le témoignage de satisfaction qu'elle se plut à donner à ses fidèles sujets des Vallées, énonçant en même temps l'intention bien arrêtée de leur en donner des marques.

Mais, tandis que Charles-Emmanuel nourrissait les meilleurs sentiments envers les Vaudois, de chauds partisans de Rome, revêtus d'éminentes dignités, abusaient de leur autorité et du nom de leur prince, pour introduire furtivement aux Vallées les ennemis irréconciliables de l'Eglise évangélique, la cavalerie légère du pape, les moines.

Déjà une semblable tentative avait eu lieu partiellement à la fin du dernier siècle, et avait abouti à l'établissement définitif des capucins au Perrier, bourg papiste de la vallée de Saint-Martin. Mais, cette fois, il ne s'agissait de rien moins que de doter chaque commune vaudoise d'un couvent de moines. Pour les faire agréer aux populations, on s'y prit de toutes les manières, sans scrupule. A Bobbi, la finesse prédomina; à Angrogne, l'ostentation, l'éclat et les menaces; à Rora, la violence. Le prieur de Luserne, Marco Aurelio Rorengo, ou Rorengo, à la tête des prêtres, le comte de Luserne, le plus puissant des seigneurs de la vallée, et le comte Righino Roero, au nom du gouvernement, n'épargnèrent aucune peine pour arriver à leur fin. On fit même intervenir l'héritier du trône, le prince de Piémont, Victor-Amédée. On remit de sa part à chaque commune une lettre, dans laquelle il annonçait d'abondantes distributions de blé et de riz (l'hiver de 1628 à 1629 était sévère, l'on souffrait de la disette); il demandait pour ces denrées et pour leurs distributeurs, qui devaient être les moines, une maison fournie par la commune. Mais, quelque effort qu'on fit à Angrogne, on ne put obtenir pour eux l'hospitalité, même une seule nuit. Après quelque temps de séjour à Bobbi, au Villar et à Rora, ils durent céder à la volonté générale et s'éloigner. Comme ils résistaient avec trop d'obstination en ce dernier lieu, quelques femmes les emportèrent sur leurs bras une partie du chemin. Des tentatives

semblables échouèrent dans la vallée de Pérouse, à Saint-Germain et à Pramol. Ainsi la messe ne put être célébrée nulle part dans les communes vaudoises, si l'on excepte peut-être Saint-Jean et le bourg de la Tour, dans lequel le culte évangélique n'était pas toléré. C'est dans ce dernier lieu que le moine Bonaventure (que Gilles appelle le porte-enseigne de toute leur fourmilière) recueillit tous ses confrères et qu'ils s'établirent. Il n'est pas sans importance de rappeler ici, qu'à cette époque, le culte romain ou papiste n'avait aucun desservant, ni temple, ni autel, dans la presque totalité des Eglises vaudoises des trois vallées.

Les Vallées se remettaient à peine des inquiétudes que leur avaient données les efforts des moines et de leurs puissants protecteurs, lorsque l'arrivée d'une armée française devant Pignerol, au printemps de 1630, les jeta dans la plus grande perplexité. Le maréchal de Schomberg, qui la commandait, exigeait une prompte soumission à son roi. Les troupes, sous ses ordres, pillaient et ravageaient les lieux accessibles des trois vallées. Il venait de réduire Pignerol et sa citadelle, où les milices vaudoises tenaient garnison. Déjà il occupait Briquéras, à une lieue de Saint-Jean, avec mille chevaux et quinze mille fantassins. Le dernier des quatre jours de réflexion, accordés à grand-peine aux Vaudois, tirait à sa fin et ils délibéraient encore. Le secours promis par son altesse, que l'on avait avertie du danger, n'arrivait pas. Au contraire, le bruit se répandait que le duc retirait ses troupes derrière le Pô. Par ce mouvement, les Vallées étaient livrées à l'ennemi. Elles se décidèrent donc pour la soumission, conjointement avec leurs seigneurs papistes, toutefois à la condition que leurs milices ne seraient point contraintes à porter les armes contre son altesse, hors de leur territoire. Parmi les quinze articles de la capitulation,

signée et jurée peu après, il en est un que le prieur de Luserne, député du clergé de ladite vallée, avait essayé d'exclure puis de modifier, mais sans succès; il spécifiait que ceux de la religion réformée jouiraient de la plénitude des droits que les édits leur assuraient en France, quant à l'exercice de leur religion, et que nul ne pourrait les troubler en aucune façon. A ces conditions, les trois vallées n'auraient guère connu d'autres maux, pendant l'occupation française qui dura une année, que ceux qu'amenaient le passage continuel de troupes, de France en Piémont, et le transport d'un grand matériel, si Dieu ne les eût visitées par une des plus sévères épreuves qu'il leur eût jamais envoyées, par une maladie contagieuse et épidémique, apportée de France par l'armée, à ce qu'il paraît, et désignée comme une peste par l'histoire contemporaine.

Les premiers cas furent signalés au commencement de mai 1630, dans la vallée de Pérouse, puis dans celle de Saint-Martin, peu après dans celle de Cluson ou de Pragela, et seulement plus tard dans la vallée de Luserne. Les pasteurs et les députés des Eglises, réunis à Pramol pour prendre des mesures contre un mal si terrible, ne négligèrent rien de ce qui pouvait en arrêter la marche. Ils pourvurent entre autres aux achats de médicaments, ainsi qu'à l'assistance régulière et suffisante des pauvres. On aurait aussi désiré de célébrer un jeûne général et public; mais ne voyant pas comment il serait possible de le faire avec solennité, au milieu d'un si grand encombrement de troupes, d'approvisionneurs, de gens d'affaires, d'allants et de venants, on se borna à ce que chaque pasteur pourrait obtenir de son Eglise par ses exhortations à la repentance, tant en public qu'en particulier. La maladie étendait ses ravages et sévissait avec fureur. Toutes les maisons, dans

certaines localités, comptaient des morts ou des mourants. Le manque de vivres, déjà fort sensible au commencement de l'année, augmentait tous les jours. On ne savait où s'en procurer. L'état de l'atmosphère contribuait aussi à étendre le mal. En juillet et en août, la chaleur fut excessive. Ce dernier mois fut le plus funeste. Sept pasteurs furent emportés par la peste, dans ce court espace de temps. Quatre autres étaient déjà morts le mois précédent. Le douzième mourut le mois suivant comme il s'apprêtait à partir pour Genève, où il était député, pour y chercher de nouveaux pasteurs. Il n'en resta que trois, outre un octogénaire invalide (1). Heureusement encore que, par une dispensation providentielle, ils appartenaient à des vallées différentes; en sorte que chacune d'elles ayant le sien, aucune ne manqua absolument de secours religieux; d'autant plus que, sans craindre la mort qui les menaçait sans cesse, ils se multipliaient pour ainsi dire, tant ils mettaient de zèle dans l'accomplissement de leurs devoirs. Ils se transportaient de village en village, prêchaient en plein air aux valides, et visitaient à domicile des centaines de mourants. Eux-mêmes durent veiller, à réitérées fois, dans leurs presbytères auprès du lit de parents chéris. Le seul pasteur restant dans la vallée de Luserne, Pierre Gilles, pasteur de la Tour, l'auteur d'une histoire des Eglises vaudoises, justement appréciée (2), que nous avons eue constamment sous les yeux dans la rédaction de celle-ci, ne perdit pas moins de quatre fils pleins d'espérance.

Si la peste se ralentit quelque peu pendant l'hiver, ce ne

(1) Antoine Bonjour, l'ancien pasteur de Pravihelm.

(2) *Histoire ecclésiastique des Eglises réformées, recueillies en quelques vallées du Piémont*, autrefois appelées Eglises vaudoises, etc.; par Pierre GILLES, pasteur de la Tour. Genève, chez Jean de Tournes, 1644.

fut que pour s'étendre au printemps dans les bourgades élevées qu'elle avait épargnées. Enfin, elle cessa tout-à-fait en juillet 1631, après avoir duré plus d'une année. La moitié de la population avait disparu. La plupart des maris vivants avaient perdu leurs femmes; presque toutes les femmes étaient veuves et les filles orphelines. Des grands-pères et des grandes-mères, chargés d'années, restaient seuls, eux qui comptaient auparavant avec joie de nombreux enfants et petits-enfants, soutiens et espérance de leur vieillesse. Le cœur se serrait à l'ouïe des cris de petits êtres, désormais orphelins, appelant d'une voix triste et fatiguée le nom chéri de leurs parents, de l'absence prolongée desquels ils ne pouvaient se rendre compte.

La proportion des morts fut à peu près la même partout; elle monta à la moitié de la population, tant vaudoise que papiste. La vallée de Saint-Martin estima sa perte à mille et cinq cents Vaudois et à cent papistes; celle de Pérouse à plus de deux mille Vaudois; l'Eglise de Rocheplatte à cinq cent cinquante, qu'il faut ajouter aux précédents. Les morts de la vallée de Luserne, y compris ceux d'Angrogne, montèrent à environ six mille Vaudois, dont huit cents dans la commune de la Tour. Ce qui fait un total de plus de dix mille Vaudois enlevés en un an par la mortalité. Un nombre considérable de familles s'éteignirent entièrement. Nous n'avons point compté les étrangers aux Vallées, qui étaient venus demander à l'air pur des montagnes la conservation de leur vie, et qui n'avaient obtenu du sol qu'un tombeau. Et encore des centaines en furent privés. Les soldats, les vivandiers, les pauvres que la peste renversait morts, hors des routes, y restaient sans sépulture infectant l'air de leurs cadavres. En divers lieux, on brûla des maisons où plusieurs morts se trouvaient, afin de n'avoir pas à les enterrer.

Vers la fin de l'automne, on voyait encore en beaucoup de contrées les blés dans les champs, les raisins dans les vignes, et toute sorte de fruits dans les possessions, se perdre, sans que personne les récoltât. Des terres excellentes restèrent sans culture. Le salaire des ouvriers augmenta prodigieusement à cause de la rareté de ceux-ci.

Au milieu de tant de maux, une seule chose fut prospère, ... la piété, ce fruit exquis auquel est faite la promesse de la vie présente et de celle qui est à venir. « *Le zèle du peuple*, dit Gilles dans son langage naïf, *à se trouver es prédications en la campagne, or ci, or là, estoit fort grand; et chacun s'esmerveilloit et louoit Dieu de l'assistance qu'il nous faisoit parmi les afflictions tant cuisantes et espouvantables.* »

Pendant la peste l'on avait appris la mort du duc Charles-Emmanuel, qui avait régné cinquante ans et qui s'était généralement montré favorable à ses fidèles sujets vaudois, autant du moins que les intrigues incessantes de leurs ennemis le lui avaient permis.

La nouvelle de la paix conclue entre le roi de France et le duc de Savoie, vint aussi relever les esprits abattus par tant de secousses successives. Les Vallées, en effet, retournèrent, à la fin de l'année, sous la domination de Savoie, à l'exception de la portion du val Pérouse qui est située sur la rive gauche du Cluson, laquelle resta aux Français ainsi que Pignerol.

Il semblait que la guerre et la peste, ces fléaux de Dieu, une fois éloignées de ces campagnes et de ces vallons désolés, il deviendrait possible aux survivants de se remettre doucement de tant de souffrances, de sécher leurs pleurs, ... et de jouir de quelques jours calmes et paisibles. En effet, tous les liens se resserraient, il s'en formait aussi de nou-

veaux par de nombreux mariages : tant de personnes isolées se rapprochaient et cherchaient les unes auprès des autres un mutuel soulagement. Les travaux reprenaient quelque activité. L'on échangeait quelques paroles d'espérance, assis à l'ombre des grands châtaigniers, à l'heure du loisir, ou auprès du feu pétillant des chalets, sur les hautes Alpes, à la tombée de la nuit.

Mais leurs peines n'étaient pas finies. La jeune génération, échappée à la peste, devait supporter un jour tout ce que la barbarie peut inventer de plus cruel. En attendant, elle allait se former à la patience, au milieu des vexations et des intrigues sourdes ou avouées qui devaient les précéder, et que nous allons raconter au chapitre suivant. (Voir pour ce chapitre, dans GILLES, les chapitres XXX à LX.)